



Mairie de  
LA CHAPELLE-HEULIN

## ARRÊTÉ DU MAIRE n° 057/2026

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
PARKING ADRIEN BABONNEAU, PARKING RUE DU VEROILLE, RUE ADRIEN BABONNEAU, RUE DES  
LOISIRS  
DEVIATION SUR VOIRIE COMMUNALES EN AGGLOMERATION  
VOIES COMMUNALES  
RUE RENE FONTAINE, RUE PIERRE MARCHAND ET RUE DU VEROILLE**

### COMMUNE DE LA CHAPELLE- HEULIN

Le Maire de la commune de LA CHAPELLE-HEULIN,

**VU** l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire – Livre I Huitième partie - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, complétée par l'arrêté du 8 avril 2002, modifiée par l'arrêté du 11 février 2008 ;

**VU** la demande reçue en mairie de La Chapelle-Heulin le 26 février 2026 de l'entreprise **NOLITA CINEMA** représentée par Mr Jean-Baptiste FAUCHARD pour obtenir dans le cadre de tournage d'un film, une mesure visant à réglementer la circulation et le stationnement parking rue Adrien Babonneau, parking rue du Véroille, rue Adrien Babonneau et rue des Loisirs du 16 au 17 Avril 2026 ;

**CONSIDERANT** que le tournage nécessite la fermeture de voies communales en agglomération et ne permettra donc pas la circulation et le stationnement des véhicules légers et des poids lourds ; **du jeudi 16 avril 2026 18h au vendredi 17 avril 2026 20h**

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer temporairement la circulation routière sur les lieux du tournage **le vendredi 17 avril de 12h à 20h** dans la commune de La Chapelle-Heulin,

### ARRETE

#### **ARTICLE 1**

**Du jeudi 16 avril 2026 18h au vendredi 17 avril 2026 20h** le stationnement sera interdit sur le parking du gymnase Adrien Babonneau, rue des Loisirs, rue Adrien Babonneau et le parking situé à côté des Services Techniques, rue du Véroille, commune de La Chapelle-Heulin.

## **ARTICLE 2**

**Le vendredi 17 avril 2026 de 12h à 20h** afin de permettre le bon déroulement du tournage la circulation routière des véhicules légers et des poids lourds sera interdite rue des Loisirs et rue Adrien Babonneau et une déviation sera mise en place rue René Fontaine et rue Pierre Marchand La Chapelle-Heulin ;

## **ARTICLE 3**

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation réglementaire d'interdiction, de restriction et de déviation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire et assurées par les services techniques de la commune de La Chapelle-Heulin, 27 rue Aristide Briand, La Chapelle-Heulin.

## **ARTICLE 4**

Les dispositions définies par les articles n°1, 2 et 3 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus. La signalisation sera levée à la fin des festivités.

## **ARTICLE 6**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 7**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de La Chapelle-Heulin et placardé aux extrémités des sections réglementées.

## **ARTICLE 8**

Monsieur le Maire de la Commune de la Chapelle-Heulin ;  
Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de La Chapelle-Heulin ;  
Madame la Directrice des Services Techniques de la Commune de la Chapelle-Heulin ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


**La Chapelle-Heulin, le 26 Mars 2026**

**Le Maire,**

**Jean TEURNIER**

*Ampliation du présent arrêté sera adressée à :*

*Madame la commandant de la Brigade de Gendarmerie du Loroux Bottereau  
Services Techniques de la commune  
Police Municipale  
SDIS 44  
ALEOP*

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LA CHAPELLE-HEULIN' and 'Mairie' around a central emblem. The signature is a large, fluid cursive stroke.

05712026-

**PLAN D'IMPLANTATION DU VENDREDI 17 AVRIL**  
**Décors « Parking Arrière »**



: POINTS DE BLOCAGES PAR INTERMITTENCE



: ZONE DE TOURNAGE



: RESERVATIONS DE STATIONNEMENTS POUR LA CANTINE ET LES VEHICULES TECHNIQUES



: RESERVATIONS DE STATIONNEMENTS POUR LE JEU